

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 15 juin 2021 modifiant l'arrêté du 16 avril 2021 relatif aux programmes et à l'horaire hebdomadaire de la classe préparatoire scientifique Biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST)**

NOR : ESRS2115568A

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le ministre des outre-mer et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 612-19 à D. 612-29 ;

Vu l'arrêté du 10 février 1995 modifié définissant la nature des classes composant les classes préparatoires scientifiques aux grandes écoles ;

Vu l'arrêté du 10 février 1995 modifié fixant l'organisation générale des études et les horaires des classes préparatoires scientifiques aux grandes écoles, accessibles aux titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence ou d'une dispense ;

Vu l'arrêté du 16 avril 2021 relatif aux programmes et à l'horaire hebdomadaire de la classe préparatoire scientifique Biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST),

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'article 5 de l'arrêté du 16 avril 2021 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 5.* – Le tableau de l'annexe IV de l'arrêté du 10 février 1995 susvisé fixant l'organisation générale des études et les horaires des classes préparatoires scientifiques aux grandes écoles, accessibles aux titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence ou d'une dispense, est remplacé par le tableau suivant :

Horaire hebdomadaire des classes de Biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST)

Disciplines	1 <sup>re</sup> année						2 <sup>e</sup> année		
	1 <sup>re</sup> période			2 <sup>e</sup> période			1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> périodes		
	Cours	TD	TP	Cours	TD	TP	Cours	TD	TP
Mathématiques	5	3	-	5	3	-	5	2	-
Physique	2,5	0,5	1	2,5	0,5	1	2,5	0,5	1
Chimie	1,5	0,5	1	1,5	0,5	1	2	0,5	1
Sciences de la vie et de la Terre	5	-	3	5	-	3	4,5	-	2,5
Informatique	0,5	-	-	0,5	-	-	-	-	-
Français-Philosophie	2	-	-	2	-	-	2	-	-
Langue vivante étrangère 1	2	-	-	2	-	-	2	-	-
Géographie	-	-	-	-	-	-	0,5	-	1
Travaux d'initiative personnelle encadrés	-	-	-	-	0,5	0,5	-	-	2
Accompagnement de la diversité des profils	-	1(a)	-	-	-	-	-	-	-
Education physique et sportive	2	-	-	2	-	-	2	-	-
<b>Total</b>	<b>20,5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>20,5</b>	<b>4,5</b>	<b>5,5</b>	<b>20,5</b>	<b>3</b>	<b>7,5</b>
Langue vivante étrangère 2 (facultative)	2	-	-	2	-	-	2	-	-

(a) En 1<sup>re</sup> période, 36 heures sont affectées à l'accompagnement des élèves ayant suivi en terminale les deux spécialités mathématiques-SVT ou mathématiques - physique-chimie : 18 heures en physique chimie et 18 heures en SVT. Ces heures peuvent faire l'objet de cours ou de TD. »

**Art. 2.** – Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la rentrée de l'année scolaire 2021-2022.

**Art. 3.** – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent dans les îles Wallis et Futuna et en Nouvelle-Calédonie.

**Art. 4.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 juin 2021.

*La ministre de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation,*

*Pour la ministre et par délégation :  
La cheffe du service de la stratégie  
des formations et de la vie étudiante,  
adjointe à la directrice générale  
de l'enseignement supérieur  
et de l'insertion professionnelle,*

I. PRAT

*Le ministre de l'éducation nationale,  
de la jeunesse et des sports,*

*Pour le ministre et par délégation :*

*Le directeur général  
de l'enseignement scolaire,*

E. GEFFRAY

*Le ministre des outre-mer,*

*Pour le ministre et par délégation :  
La directrice générale des outre-mer,  
S. BROCAS*